



Association pour la Sauvegarde du Mormont

Grandes lignes de l'histoire de la carrière du Mormont

Le Mormont est défiguré par une énorme carrière qui alimente en calcaire l'une des 6 cimenteries suisses.

- 1953 Construction de la cimenterie d'Eclépens au pied du Mormont par la Société des chaux et ciments de Suisse romande (SCC).
- 1969 L'usine demande une extension en direction du nord du massif, de quoi lui assurer assez de calcaire pour les 50 prochaines années, dans une demande qui tient en deux pages.
La SCC, qui tarde dans le reboisement de plus de 70 hectares de forêt, décroche tout de même une nouvelle autorisation fédérale.
- 1985 En six mois, la cimenterie empoche une prescription d'exploitation jusqu'en 1999.
- 1992 SCC est intégrée au groupe « Holderbank Cement und Beton » (HCB).
- 1998 Le Mormont est inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) sous le No 1023.
- 1998 La partie du Mormont déjà exploitée, une extension et une réserve d'extension (Birette ou Fontaine) sont exclus de l'IFP.
- 2000 Le Plan d'affectation cantonal du Mormont No 308 (PAC Mormont) est approuvé par l'Etat de Vaud
Nouveau permis d'exploitation valable jusqu'en 2022 délivré à Holcim.
- 2001 HCB devient Holcim (Suisse) SA.
- 2012 Présentation aux Associations par CSD Ingénieurs, le SESA (Service des eaux, sols et assainissement de l'Etat de Vaud) et Holcim.
- 2013 Service de l'environnement de l'Etat de Vaud, Holcim et CSD Ingénieurs - Séance publique d'information pour les habitants d'Eclépens.
Assemblée constitutive de l'Association pour la Sauvegarde du Mormont (ASM), qui compte aujourd'hui plus de 450 membres.
- 2014 Service de l'environnement de l'Etat de Vaud, Holcim et CSD Ingénieurs - Séance publique d'information pour les habitants de La Sarraz.
- 2015 La Direction générale de l'environnement (DGE) met à l'enquête le projet d'extension de la carrière du Mormont au lieu-dit « La Birette ».
Le Grand Conseil vote à 88 contre 21 le vœu de la commission, soutenu par la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, que la zone sommitale du Mormont ne soit pas touchée.
Une centaine de membres, amis et donateurs de l'ASM, ainsi que 4 quatre grandes ONG (Pro Natura, le WWF, Helvetia Nostra et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage) envoient une opposition au DTE (Département du territoire et de l'environnement).
- 2016 La décision finale du DTE tombe et toutes les oppositions sont levées.
Rochat et consorts (6 membres de l'ASM) et Helvetia Nostra et consorts (Helvetia Nostra, Pro Natura et le WWF) envoient un recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP).
- 2018 La CDAP publie son arrêt : le recours de l'ASM et des ONG est admis, le dossier est renvoyé au DTE pour instruction complémentaire et nouvelles décisions.
- 2019 La DGE publie dans la Feuille des Avis Officiels une nouvelle demande finale d'autorisation afin d'octroyer le permis d'exploiter à Holcim.
Maître Pierre Chiffelle envoie un recours à la CDAP pour Chanson et consorts (5 membres de l'ASM) et pour Helvetia Nostra et consorts (Helvetia Nostra, Pro Natura et le WWF).
- 2020 La CDAP publie son arrêt : le recours de l'ASM et des ONG est rejeté.
Maître Pierre Chiffelle envoie un recours au Tribunal fédéral (TF) pour Chanson et consorts (5 membres de l'ASM), Helvetia Nostra et Pro Natura.
La ZAD de la Colline s'installe sur le Mormont.
- 2021 Les forces de l'ordre expulsent les zadistes du Mormont.
La demande de Holcim pour commencer les fouilles archéologiques sur la Birette est refusée par le Conseil d'Etat.
A ce jour, le TF n'a toujours pas rendu son arrêt.
Une initiative populaire cantonale intitulée « Initiative Sauvons le Mormont » est en préparation.

Alain Chanson – Président de l'ASM